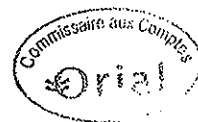


EGLISE REFORMEE DE LYON

6, cours de la Liberté

69003 - LYON

BILAN CUMULE AU 31/12/2008					
ACTIF			PASSIF		
	2008	2 007		2008	2 007
Immobilisations Nettes	5 110 324	3 416 450	Reserve Patrimoine Intégré	2 452 808	2 809 303
Terrains Temples	694 800	713 520			
Constructions Temples	1 873 700	1 937 186	Réserve affectée Immobilier	1 566 110	757 882
Amenag appart Aumonerie	158 692	158 692	Central	71 825	87 822
Orgues Temples	588 215	588 215	Central pour Est lyonnais	1 402 189	601 445
Mat de bureau Administration	2 066	2 066	Fonds d'urgence	15 245	15 245
Mobilier Tassin	2 012	2 012	Provisions pour Immeubles ERL	12 085	12 085
			Guillotière	3 657	1 917
Amort constructions Temples	-249 718	-224 102	Change	13 070	10 570
Amort Amenag Appart Aumonerie	-113 657	-97 787	Oullins	21 937	2 697
Amort Orgues Temple	-174 435	-149 764	Est lyonnais	26 102	26 102
Amort mat bureau Secrétariat	-1 269	-754			
Amort mobilier Tassin	-376	-175	Réserves diverses	539 725	514 510
			Central	480 790	478 008
Immo en cours Est Lyonnais	2 330 293	487 341	Aumonerie	567	567
			Jeunesse	7 788	4 949
Caution loyer Aumonerie	1 920	1 920	Guillotière	32 686	19 240
			Brotteaux	12 696	5 838
Autres créances	79 270	105 062	Change	26 219	23 417
Produit à recevoir Cibles Paroisses	3 852	20 229	Oullins	2 018	1 388
Produit à recevoir Loyers CPCV	11 545	8 059	Est lyonnais	-23 038	-18 899
Produit à recevoir Subvention Aumon	12 250	27 308			
Dépôt UNACERF Oullins	49 808	48 085	Résultat net	133 783	453 754
Avance Guillotière ORD Guillotière	1 031	1 381	Résultat Central	-75 262,89	3 297
Fournisseurs Change	785		Résultat Immobilier	215 649,07	416 552
			Résultat Immobilier Est Lyonnais	0,00	-12 015
			Jeunesse	-8 347,77	2 838
Titres de placement	0	1 188 170	Guillotière	12 044	15 186
Sicav Est Lyonnais Immobilier	0	1 188 170	Brotteaux	-926	6 864
			Change	-10 259	5 301
			Oullins	930	19 870
Disponibilités	320 293	228 546	Est lyonnais	-44	-4 140
			Fonds dédiés Dons Est LYONN	691 124,44	235 896
Banques	319 970	226 432	Subventions net. d'investis.	74 202	65 103
Central	265 767	154 947			
Guillotière	7 117	12 723	Emprunts divers	19 845	26 355
Brotteaux	11 770	12 703	Emprunt paroissien Est Lyonnais	18 000	25 000
Change	17 957	24 752	Virement de fonds	1 355	1 355
Oullins	14 723	18 243	Frais bancaires à payer Central	490	
Est Lyonnais	2 635	3 064			
			Fournisseurs	34 685	81 442
Caisses	323	2 114	Founisseurs Guillotière	22 900	54 300
Central	311	2 101	Charges à payer EST Lyonnais	1 256	0
Guillotière	13	13	Charges à payer Honoraires	7 894	4 485
			Charges à payer Cible Region	2 636	20 607
Charges à étaler Aumonerie	59 790	65 260	Charge à payer Entretien locaux	0	2 050
Charges constatées d'avance	4 563	0	Autres dettes	63 879	61 165
CCA Central loyers	1 505		Caisses sociales à payer Central	964	0
CCA Oullins	1 418		Fonds immobilier Brotteaux	3 361	3 361
CCA Est Lyonnais	1 640		Provision pour cible	9 844	12 344
			Legs Oullins	45 460	45 460
			Pdt d'avance Change	4 250	
TOTAL ACTIF	5 576 161	5 005 409	TOTAL PASSIF	5 576 161	5 005 409



EGLISE REFORMEE DE LYON
6, cours de la Liberté 69003 - LYON

COMPTE DE RESULTAT CUMULE

2008

	TOTAL 2008	TOTAL 2007
Evangelisation Jeunesse	101 392,74	38 405,04
Fourniture énergie	65 460,19	50 705,41
Loyers et charges	32 667,49	26 037,43
Entretiens réparations	30 140,66	33 537,55
Assurances	39 951,99	7 375,78
Documentation colloques	4 976,31	5 456,27
Honoraires	5 800,60	17 981,96
Moyens d'information	9 681,03	10 827,63
Dessertes paroissiales	40 790,66	33 741,53
Affranchissements téléphones	15 767,58	13 901,47
Contributions Région Consistoire	542 467,00	534 450,00
Cotisation ASEMERF	800,00	800,00
Taxes foncières	11 829,00	10 003,00
Salaires et charges	200 218,22	184 253,82
Autres charges de gestion	7 585,72	8 966,10
Pertes sur cibles antérieures non versées	18 722,00	0,00
Frais financiers	1 601,84	5 769,09
Amort immobilisations	76 120,87	78 781,67
Valeur Nette Compt Immob cédées	84 350,93	288 669,59
<i>Dons solidarité EST LYONNAIS</i>	2 600,00	1 019,04
<i>Dons solidarité Région</i>	536,19	
Versements cibles	2 104,00	0,00
Total des charges	1 295 565,02	1 350 682,38
<i>Offrandes Nominatives</i>	531 363,60	532 576,28
<i>Offrandes Anonymes</i>	111 379,58	96 357,98
<i>Activités lucratives</i>	17 373,56	19 114,30
<i>Remboursement : Divers frais</i>	119 984,12	81 828,57
Subventions d'exploitation	86 297,35	76 087,27
Subvention UNACERF Ministère	177 729,29	164 396,81
Subvention UNACERF et Autres	7 950,00	18 700,00
Produits financiers	53 077,76	10 788,46
Revenus des immeubles	0,00	3 620,00
Ventes immobilières	300 000,00	800 000,00
Dons et legs	0,00	1 777,80
Quote part subvention repris/immo	985,44	297,00
<i>Dons solidarité EST LYONNAIS</i>	2 600,00	0,00
Produits exceptionnels	20 607,00	0,00
Total des produits	1 429 347,70	1 805 544,47
Résultat d'exploitation	133 782,68	454 862,09



A N N E X E

2 0 0 8

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008 dont le total est de 5 576 161 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat (excédent) de 113 175,68 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

FAITS CARACTERISTIQUES

• En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1^{er} janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code du commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont présentés, depuis 2006, en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à la clôture de l'exercice 2008,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits du même exercice

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les événements significatifs de l'exercice 2008 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

Le temple de Saint Fons a été cédé pour un montant de 300 000 €.

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1^{er} janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001 jusqu'au 31 décembre 2005.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien jusqu'au 31 décembre 2005.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2008, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2008.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est comptabilisée dans les charges de l'association. Cette modification n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égal montant.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1				
2-Immobilisations corporelles				
. Terrains	713 520		18 720	694 800
. Constructions	2 095 878	11 394	74 880	2 032 392
. Autres immobilisations corporelles	592 293			592 293
. Immobilisations en cours	487 341	1 842 952		2 330 293
Total 2	3 889 032	1 854 346	93 600	5 649 778
3-Immobilisations financières	1 920	0		1 920
Total 3	1 920	0	0	1 920
TOTAL GENERAL 1-2-3	3 890 952	1 854 346		5 651 698

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
Total 1				
2-Immobilisations corporelles				
. Constructions	321 890	50 733	9 249	363 374
. Autres immobilisations corporelles	150 692	25 387		176 080
Total 2	472 582	76 121		539 454

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2008 repose sur les règles suivantes :

- ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Construction : valeur portée à l'acte ou 80% de la valeur globale de l'ensemble immobilier.

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévalu de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
 - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01.01. 2006 entre les composants identifiés,
 - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
 - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1^{er} janvier 2006.
- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers**

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

- Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

<i>Immeubles :</i>	6.66 %
<i>Agencement des immeubles :</i>	10 %
<i>Orgues :</i>	4 %
<i>Matériel de bureau :</i>	20 %

3.2. PROVISIONS

NEANT

3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

- Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent à l'actif :

- des charges à étaler sur l'appartement de l'aumônerie pour 59 790 €

3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers					
- Cautions					
2. Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances	79 270	49 808	29 462	79 270	
TOTAL	79 270	49 808	29 462	79 270	
DETTES					
1. Emprunts et dettes financières	19 845		19 845	7 845	12 000
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 685	2 636	32 049	34 685	
3. Dettes fiscales et sociales	964		964	964	
4. Autres					
- Dettes aux Régions					
- Autres dettes	62 915		62 915	62 915	
TOTAL	118 409	2 636	115 773	106 409	12 000

3.6. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
SITUATIONS	au début de l'exercice	Affectations du Résultat 2007	au 31/12/2008 avant affectation du résultat 2008
1. Fonds statutaires			
- Patrimoine intégré	2 809 327	356 519	2 452 808
Total fonds statutaires	2 809 327	356 519	2 452 808
2. Réserves statutaires ou contractuelles			
Total réserves statutaires			
3. Autres réserves			
- Réserve immobilisations	689 266	784 748	1 474 014
- Réserve générale	483 524	5 621	489 145
Total autres réserves	1 172 791	790 369	1 963 159
TOTAL	3 982 118	1 146 888	4 415 967

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

La réserve « Patrimoine intégré » représente la contrepartie des actifs incorporels et corporels détenus au 1^{er} janvier 2006 et intégrés selon la méthode développée au chapitre 2, diminuée des amortissements de l'exercice pratiqués sur cet exercice et des sorties d'immeubles, soit 2 452 808 €,

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit un excédent de 454 862 €, a été approuvée par l'assemblée générale en date du 27 Mars 2008.

3.7. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS

LEGS, DONATIONS ET DONS

LEGS ET DONATION		
	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE
. Libéralités acceptées par le Conseil presbytéral en attente d'autorisation administrative		
<i>Dont legs acceptés en 2008</i>	0	
. Libéralités autorisées en attente de délivrance		
<i>Dont legs autorisés en 2008</i>	0	
TOTAL	0	0
<i>Dont libéralités à reverser aux régions</i>	0	

DONS MANUELS				
	AU 01/01/08	VERSES EN 2008	UTILISES EN 2008	AU 31/12/08
DONS RECUS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EGLISE REFORMEE	0	642 743		642 743
UTILISATION DES DONS				
. Reversés à la Région			-542 467	-542 467
. Utilisés au fonctionnement de l'église locale et des paroisses			-100 276	-100 276
SS/TOTAL DES DONS AFFECTES AU FONCTIONNEMENT	0	642 743	-642 743	0
DONS RECUS POUR LA CONSTRUCTION DU TEMPLE DE L'EST LYONNAIS Réservé pour cette utilisation	235 896	469 967	-14 739	691 124

5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes de l'association.



**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**

Association déclarée Lois 1901 et 1905

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté
69003 LYON**

**ASSOCIATION CULTUELLE DE
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**

**Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31/12/2008**

Ce document contient 12 pages

expertise comptable social conseil commissariat aux comptes audit

Le Thelemos 12 et 15, quai du Commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 www.oriental.fr

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
S.A.S. au capital de 3 055 172 € - 444 674 816 00012 RCS Lyon

Bureau de Paris 37, rue d'Amsterdam 75008 Paris

Membre des réseaux internationaux AGN et JPA

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**Comptes annuels**
Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mars 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- . le contrôle des comptes annuels établis en euros de l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE REFORMEE DE LYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association culturelle à la fin de l'exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.
- Et nous avons pu, dans le cadre de notre audit, nous assurer que les lègs, donations et dons sont utilisés conformément aux informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

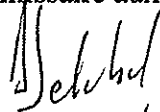
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil presbytéral et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 9 mars 2009

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux comptes



Antoine DELOBEL